

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Madame Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Absente : Madame Claude FAUCHER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LEHLEYDER a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil si deux délibérations peuvent être ajoutées à l'ordre du jour : des décisions modificatives au budget de la commune et une délibération concernant une numérotation au cadastre des parcelles section C n°175, 768, 769, 771, 772, 770, 767.

Elle demande si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Monsieur Lehleyder souhaite faire un point sur l'avancement des travaux de La Poste en mairie, sur la modulation du stationnement place de l'Ecu et le transport à la demande. Madame Belly souhaite faire un point sur la piste cyclable VéloVexin n°3 suite à une réunion de l'après-midi.

I - DECISIONS MODIFICATIVES :

- Budget commune :

Madame le maire informe le conseil que les travaux de rénovation du monument aux morts ont commencé et seront terminés en fin de semaine, la facture s'élève à 6 131.40€ et lors du vote du budget la somme de 6 100€ a été inscrite. Il faut donc prendre une décision modificative à hauteur de 50€ depuis le au C/2152 opération 12 (installation de voirie) vers le C/2138 opération 36 (monument aux morts).

Pour rappel des subventions vont nous être versées pour ces travaux : 3 645€ de DETR et 1 392€ du Conseil départemental du Val d'Oise.

Suite à l'effondrement de la chaussée Route de Gasny dûe à la cassure d'une canalisation à forte pression qui alimente les bouches à incendie et l'hôpital, un devis a été reçu pour 12 118€ et elle explique être en contact avec une personne de l'entreprise pour que les travaux soient faits dans la semaine et propose donc de prendre une DM à hauteur de 9 570€ sur dépenses imprévues vers le compte 615231 (voirie). Les travaux consistent principalement en la réalisation de 40m² d'enrobé de route, ce qui devrait être terminé d'ici vendredi.

Ces délibérations sont votées à l'unanimité

- Budget eau :

Madame le maire explique que suite à l'envoi du rôle d'eau en Perception (liasse des factures) des écritures internes avec la Trésorerie doivent être faites pour honorer les :

- Reversement de la part fixe d'assainissement
- Reversement de la part variable
- Reversement de la taxe d'assainissement non collectif
- Reversement de la redevance de modernisation du réseau.

En effet, au vu de la hausse de consommation d'eau en 2020, vraisemblablement liée au confinement, les montants qui ont été budgétés lors du vote du budget doivent être réévalués. Une DM doit être prise pour un montant 13 300€. Il est donc proposé de prendre 6 000€ du compte 61521 (bâtiments publics) et 7 300€ du compte 637 (impôts et taxes) vers le compte au C/658.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Budget assainissement :

Le problème est le même que pour le budget eau sauf que les redevances sont à verser à la Lyonnaise des Eaux et au Syndicat de l'assainissement autonome. La DM est à hauteur de 350€ qui seront pris au C/022 et mis au C/658.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS :

- Institution d'une obligation à déclaration préalable pour les divisions volontaires.

Madame le maire explique que suite à la délibération n°2020-11-05 prise lors du dernier conseil portant sur le fait d'instituer une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, elle propose de prendre une nouvelle délibération pour renforcer cette possibilité car l'autre délibération portait en particulier sur l'insalubrité des immeubles et celle prise aujourd'hui porte plus sur le PLU.

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Numérotation au cadastre d'une partie du chemin rural n°28 à l'effet d'intervenir à la régularisation d'un état descriptif de division sur les parcelles section C n°175, 768, 769, 771, 772, 770 et 767.

Pour information Monsieur Maxime Crépin sort de la pièce et ne prend pas part au vote.

Madame le maire explique qu'il s'agit de constater au cadastre qu'une cave-bove est bien rattachée à une propriété, ceci afin que puisse avoir lieu la vente de la propriété.

Un cabinet de géomètre a été mandaté par le notaire des acquéreurs pour effectuer les relevés qui permettront de donner une existence juridique à cette cave-bove. Elle précise que cela n'occasionne aucun frais pour la commune et que cela n'impacte pas non plus la propriété du chemin rural.

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Prise d'un arrêté lançant une modification simplifiée du PLU

Madame le maire informe au conseil municipal de son souhait de prendre un arrêté portant sur le lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Elle explique qu'après quelques mois d'exercice, il s'avère que les habitants souhaitant réaliser des travaux visibles depuis l'extérieur demandent régulièrement les couleurs préconisées. Après avoir échangé avec l'architecte des bâtiments de France, elle propose d'enclencher avec le PNR un travail pour créer un nuancier de couleurs dans le but de mieux informer les habitants et de les aider dans leurs procédures. Ce nuancier serait à adjoindre au PLU. De même, il y a dans la commune certains bâtiments ou maisons qui ont un intérêt patrimonial particulier liée à leur architecture, leur histoire. Elle souhaite avec le PNR faire un recensement de celles-ci et trouver le moyen de préserver leur intérêt patrimonial, sans étendre les contraintes qui existent déjà sur l'ensemble du village. Il y aura évidemment un temps d'échanges avec les propriétaires des bâtiments concernés lorsque ceux-ci seront identifiés.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- Madame le maire explique qu'une déviation a été mise en place suite à l'effondrement de la chaussée route de Gasny. Pour rappel, pour sortir de La Roche Guyon, il faut emprunter la charrière des Bois dans le sens de la montée et pour venir au village il faut prendre Gommecourt puis Clachalozé ou Vétheuil. La situation est certes pénible pour tous c'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour rouvrir au plus vite. Madame le maire demande à chacun de respecter la déviation car les charrières sont déjà en mauvais état et celles-ci sont réservées aux riverains.

-Madame le maire explique qu'une demande auprès de la Trésorerie de Magny a été faite pour qu'elle nous communique la liste des factures impayées d'eau pour 2019. Des courriers remis contre signature ont été distribués. Les personnes ont jusqu'au 31 décembre pour s'acquitter de leur consommation d'eau individuelle. Elle rappelle qu'une facture non payée est une perte de recettes pour la commune. Il n'est pas acceptable que le collectif paie les dépenses d'eau individuelles.

-Madame le maire présente quelques organisations de Noël :

Un grand sapin participatif a été installé sous la halle, l'idée est de venir le décorer en famille ou entre amis. Un sapin a été mis dans la cour de l'école complété par des sapins installés dans les classes par l'école.

Un colis aux aînés du village (+ de 70 ans et inscrits sur la liste électorale) va être distribué, il sera constitué de produits salés et sucrés, commandé en partie auprès de la boulangerie de notre commune.

Pour information il y aura une messe à l'église de La Roche Guyon le 25 décembre à 11h00.

Le feu d'artifice du foyer rural est maintenu et le vin chaud sera offert par la municipalité si cela est autorisé, Suite au couvre feu une demande est faite pour avancer l'heure du feu d'artifice car 19h est peut-être juste donc plutôt 18h00 ou 18h30 à décider avec les personnes du foyer rural.

Les brocanteurs ont demandé de pouvoir débarrer sous la halle le 24 décembre, Madame le maire demande l'avis du conseil, celui-ci est d'accord avec la recommandation d'aller se garer correctement une fois les voitures déchargées.

Après en avoir échangé avec la Préfecture mercredi 16 décembre, il n'est malheureusement pas possible d'organiser un vin chaud ni de débarrer sous la Halle.

Quelques informations supplémentaires :

Nous allons rentrer dans la période budgétaire, une réunion de travail est prévue le 21 décembre avec les adjoints pour commencer les travaux sur le budget. Madame le maire indique également qu'elle rencontre le 22 décembre le Délégué interministériel chargé du développement de la Seine pour évoquer la place de La Roche-Guyon dans ce projet et le sensibiliser sur les abords de la halte fluviale (berges, quai, parking).

Bilan sur la campagne de dépistage au Covid 19 qui s'est déroulée le samedi 5 décembre dernier, 40 personnes ont été testées, cela ne paraît pas beaucoup mais à titre de comparaison 33 personnes sont venues à Genainville et 77 à Bray-et-Lû. Le taux de positivité sur l'ensemble des communes où ont eu lieu les tests est de 2%.

Madame le maire donne la parole à Monsieur Lehleyder pour un point sur La Poste, celle-ci va être déplacée à la mairie, des travaux devaient être faits et sont achevés. Ces travaux ont été effectués par des artisans du village. La Poste va nous fournir du nouveau mobilier (armoire et coffre), une demande de travaux va être faite pour la pose d'une enseigne « La Poste » (logo destiné aux bâtiments classés) qui sera mise au dessus de la porte de la mairie. Pour le mobilier, il y a un délai de 6 semaines donc mi-février La Poste sera à la mairie. Si cela est possible, la commune organisera une inauguration.

Les travaux Place de l'Ecu sont terminés également, les potelets ne sont pas encore mis en place car malgré l'information régulière des voitures sont toujours garées le vendredi sur la place. Il indique que nous ne voulons pas de dégâts sur les chaînes et les potelets tout neufs. Si des personnes ne respectent pas la réglementation de stationnement, ils seront verbalisés et en saison touristique les véhicules seront enlevés par la fourrière.

Point sur le transport à la demande : la mise en place de ce nouveau dispositif est nécessaire car les bus en journée sont tout le temps vides, l'objectif est d'adapter le type de véhicules aux nombres de personnes demandeuses. Les lignes de circulation seront les mêmes que d'habitude et idem pour les tarifs soit au ticket ou au pass mensuel. Il faudra téléphoner pour réserver son trajet, ouvert du lundi au samedi de 6h à 20h, des affiches sont déjà installées sur les bornes. Des dépliants sont disponibles en mairie.

Madame Belly prend la parole, elle souhaite faire un point sur la boucle 3 du vélo dans le Vexin. Suite à plusieurs réunions entre tous les acteurs c'est-à-dire la Conseil département, l'Agence Régionale des Espaces Verts, les communes de La Roche Guyon et d'Haute-Isle et les agriculteurs, elle explique que cet aménagement est compliqué entre Vétheuil et La Roche-Guyon mais tout sera mis en place pour la sécurité des cyclistes.

Les chemins communaux existants qui passent derrière le cimetière et la station de pompage seraient une possibilité pour les tracés car faire les routes aux alentours des bords de Seine ne serait pas satisfaisant car les berges sont fragiles. Le maître d'œuvre va recueillir tous les points de vue et proposera une solution adéquate au projet.

Monsieur de La Rochefoucauld souhaite féliciter les personnes qui ont élaboré le Roche Info (la gazette) et Madame le maire remercie également les conseillers municipaux qui se sont chargés de la distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Capucine Faivre

